

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-08

Séance du 19/03/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« La Roche » - commune de MEUZAC – programme 2025***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel VERGER.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « La Roche » – commune de MEUZAC – programme 2025 dont le montant total s'élève à 25 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-08

Séance du 19/03/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« La Roche » - commune de MEUZAC – programme 2025***

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE : 40 % (10 000 €)
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 60 % (15 000 €)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « La Roche » – commune de MEUZAC – programme 2025 dont le montant total s'élève à 25 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE

Pour : 14

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Manuel VERGER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_08-DE

02/04/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-09

Séance du 19/03/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« La Vignerie – chemin de Juliane » - commune de SAINT LAURENT SUR GORRE –
programme 2025***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel VERGER.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « La Vignerie – chemin de Juliane » – commune de SAINT LAURENT SUR GORRE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 8 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_09-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-09

Séance du 19/03/2025

Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « La Vignerie – chemin de Juliane » - commune de SAINT LAURENT SUR GORRE – programme 2025

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE : 40 % (3 200 €)
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 60 % (4 800 €)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « La Vignerie – chemin de Juliane » – commune de SAINT LAURENT SUR GORRE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 8 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE

Pour : 14

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRANCE • GORRE
Manuel VERGÈS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_09-DE

02/04/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-10

Séance du 19/03/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Le Breuil » - commune de VERNEUIL SUR VIENNE – programme 2025***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel VERGER.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement de distribution d'eau potable « Le Breuil » – commune de VERNEUIL SUR VIENNE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 60 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-10

Séance du 19/03/2025

**Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Le Breuil » - commune de VERNEUIL SUR VIENNE – programme 2025**

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE : 40 % (24 000 €)
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 60 % (36 000 €)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Le Breuil » – commune de VERNEUIL SUR VIENNE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 60 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANÇON • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANÇON • GORRE
Manuel VERGER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_10-DE

02/04/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-11

Séance du 19/03/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « rue des Jardins et chemin des Hors » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2025

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel VERGER.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement de distribution d'eau potable « rue des Jardins et chemin des Hors » – commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 85 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_11-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-11

Séance du 19/03/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « rue des Jardins et chemin des Hors » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2025

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE : 40 % (34 000 €)
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 60 % (51 000 €)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « rue des Jardins et chemin des Hors » – commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 85 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE
<i>Pour : 14</i>
<i>Contre : -</i>
<i>Abstention : -</i>
<i>Ne prend pas part au vote : -</i>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Manuel VERGER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_11-DE

02/04/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-12

Séance du 19/03/2025

Demande de subventions : Sécurité sanitaire de l'eau distribuée « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement et de mise en place de purges automatiques sur les conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de GLANGES, LA PORCHERIE, FEYTIAT, ORADOUR SUR GLANE, MARVAL, MAGNAC BOURG, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LA MEYZE, SAINT GERMAIN LES BELLES, LADIGNAC LE LONG, SAINT MATHIEU, PENSOL et SAINT VITTE SUR BRIANCE – programmes 2025-2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel VERGER.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012, introduit des évolutions notamment que la PRPDE est l'acteur principal de la gestion de la problématique du CVM dans les eaux destinées à la consommation humaine (assouplissement des modalités d'intervention des ARS) et fixe les modalités et les délais de mise en œuvre des mesures de gestion : adaptation des délais selon les concentrations relevées en CVM ;

Considérant que le Syndicat VBG, en tant que PRDE, doit poursuivre ses actions pour la gestion du risque CVM sur le territoire syndical au travers de campagnes d'analyses et de travaux sur le réseau ;

Considérant que les actions à engager sur 2025-2026 concernent des travaux de renouvellement et de poses de purges automatiques sur les secteurs identifiés comme non-conformes identifiés sur les précédents programmes d'analyses et de nouvelles campagnes d'analyses (autosurveillance) doivent être poursuivies pour un montant global estimé à 329 000 € H.T. ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-12

Séance du 19/03/2025

Demande de subventions : Sécurité sanitaire de l'eau distribuée « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement et de mise en place de purges automatiques sur les conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de GLANGES, LA PORCHERIE, FEYTIAT, ORADOUR SUR GLANE, MARVAL, MAGNAC BOURG, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LA MEYZE, SAINT GERMAIN LES BELLES, LADIGNAC LE LONG, SAINT MATHIEU, PENSOL et SAINT VITTE SUR BRIANCE – programmes 2025-2026

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Etat au titre de la DETR ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

✓ Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : (25% d'une dépense de 181 000€ H.T.)	45 250€
✓ Subvention DETR : (25% d'une dépense de 329 000€ H.T.)	82 250€
✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE : (30 % d'une dépense de 165 000€ H.T.)	49 500 €
✓ Autofinancement par le Syndicat :	152 000 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat au titre de la DETR pour l'attribution de subventions sur le programme prévisionnel de « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement et de mise en place de purges automatiques sur les conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de GLANGES, LA PORCHERIE, FEYTIAT, ORADOUR SUR GLANE, MARVAL, MAGNAC BOURG, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LA MEYZE, SAINT GERMAIN LES BELLES, LADIGNAC LE LONG, SAINT MATHIEU, PENSOL et SAINT VITTE SUR BRIANCE - programmes 2025-2026 dont le montant total s'élève à 329 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs concernés.*

VOTE
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

Manuel VERGER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250319-BS_2025_12-DE

02/04/2025